

COMMUNE DE SAINT JUST D'AVRAY

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 5 mai 2009

Secrétaire de séance : Mme Geneviève FERRAND

Membre absent : néant

1/ AMENAGEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE :

Le conseil municipal sollicite l'octroi du versement de la subvention auprès du conseil général d'un montant de 67 927.00 € (approuvé à la majorité).

Registre des délibérations

2/ REAMENAGEMENT DU BATIMENT DE L'ANCIENNE ECOLE :

Projet approuvé à la majorité : coût total estimatif : 193 620 € HT.

Autorisation donnée à Madame le maire pour :

- faire toute diligence en vue de la réalisation du projet,
- demander le permis de construire,
- solliciter l'obtention de subvention auprès du conseil général et de l'état (DGE).

Registre des délibérations

3/AVENANT AU CONTRAT PLURIANNUEL 2007-2009 :

Madame le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur une modification des opérations inscrites au contrat initial :

- Suppression de trois opérations : réfection de la cour de l'ancienne école, structure multisports et mise aux normes d'accessibilité de la mairie.

remplacé par l'opération : réfection de l'ancienne école.

- de prolonger le contrat sur l'année 2010.

Approuvé à la majorité.

Registre des délibérations

4/CONTRIBUTION FINANCIERE OBLIGATOIRE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE :

Suite à la mise en garde de certains conseillers concernant le mode de calcul de la contribution financière obligatoire aux dépenses de fonctionnement de l'école privée, Madame le maire a demandé au conseil de :

- retirer la délibération du 3 mars 2009 définissant le montant de cette contribution obligatoire à 19 725.00 €,

- de délibérer sur un nouveau montant soit 19 327.91 €.

Ce montant a été obtenu en retirant des factures qui ne correspondaient pas à des dépenses effectuées pour l'école publique (réunion Madame le maire, les adjoints et la commission des finances).

Après son entretien avec Monsieur le Sous-Préfet (en présence de deux adjoints), Madame le maire a décidé, dans un but d'apaisement des esprits, de ne pas demander l'application des pondérations.

Un nouveau rendez-vous avec Monsieur le Sous-Préfet est prévu et un fonctionnaire de la sous-préfecture a d'ores et déjà été désigné afin d'aider Madame le maire et ses adjoints à établir le mode de calcul qui devra, à l'avenir, être appliqué et ce dès l'année prochaine.

Les calculs seront dorénavant effectués par le service administratif sous le contrôle de Madame le maire. La commission finances demande à avoir un droit de regard. Madame le maire propose qu'éventuellement un membre de l'OGEC puisse les vérifier.

Approuvé à la majorité.

Registre des délibérations

Monsieur Franck RONZON, membre de la commission finances, a tenu à préciser qu'il avait démissionné du bureau de l'OGEC.

BUDGET COMMUNAL 2009 : DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Trésorier Principal a demandé d'effectuer une régularisation : écriture d'ordre liée à un amortissement. Un produit supplémentaire de même montant a été inscrit en recettes de fonctionnement.

Approuvé à la majorité.

Registre des délibérations

QUESTIONS DIVERSES :

– La salle des anciens sera louée au prix de 63.00 € quelque soit la durée d'occupation. Sa location sera gratuite uniquement pour les associations locales hors manifestation lucratives (comme pour la salle des fêtes)

- ELECTIONS EUROPEENNES DU 7 JUIN 2009

Mise en place d'un tour de garde au bureau de vote

– La société de pêche a adressé un courrier de remerciement à la commune pour le versement de la subvention.

– Une demande est faite par l'association RANDO-QUAD de traverser la commune. Précision faite que ce passage est susceptible de faire travailler nos commerçants.
